

Présentation synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2023

La situation de la collectivité est saine et présente un résultat de 1 550 485,72 € ; la commune a investi tout en continuant à se désendetter. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 3 562 751,67 €. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2023, ni d'ouverture de ligne de trésorerie. Quelques signaux appellent à la vigilance :

- La baisse conséquente de l'épargne de gestion provoquée par une accélération des dépenses de fonctionnement,
- et corrélativement le taux de désendettement,
- la diminution des sources de recettes et / ou de leur volume ainsi que le manque de lisibilité (dotation de solidarité communautaire, FPIC, droits de mutation, taxe d'aménagement ...).

-Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 9%.

Dans le détail, on note que le chapitre 011 est à 13,18% d'augmentation sous l'effet combiné de dépenses ponctuelles (désamiantage zone de Ponteix, chevauchement de facturation contrat de gaz, entretien de bâtiments dans la zone par exemple) et de l'inflation. Il faudra contenir les dépenses de ce chapitre pour assurer à la commune un niveau d'autofinancement plus important.

Les charges du personnel ont évolué de 6,67 %, c'est moins qu'en 2022 (+9%). On note au travers des ratios une légère baisse des proportions dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement et dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 65 évolue en raison essentiellement de l'augmentation des subventions aux associations (+19,51%).

On note une stabilisation du chapitre 66 charges financières. Ce niveau se maintiendra, sauf nouvel emprunt, jusqu'en 2034.

Côté recettes, on note quelques signaux comme la stabilisation des recettes des services et la baisse des droits de mutations.

Concernant les services, les recettes évoluent peu, malgré une recette ponctuelle liée à des ventes de bois pour environ 25 000 €.

La fiscalité locale apporte 49,1 % des recettes de fonctionnement de la commune. La recette de taxes foncières et taxe d'habitation a augmenté de 8,91%, sous l'effet combiné de l'augmentation réglementaire et physique et de celle des taux.

La commune a pu bénéficier d'un apport de l'Etat de 60 000 € lié aux données de la loi de Finances 2021. Le service accueil a obtenu la majoration de la dotation pour les titres sécurisés grâce à la nette augmentation de titres enregistrés.

-Section d'investissement :

L'année 2023 est marquée par le démarrage du chantier du tennis, l'ajout du 3ème court et la rénovation des cours existants a pu se réaliser sans que la commune ait recours à l'emprunt.

Pour les acquisitions et travaux de réparation, la commune a dépensé 536 487,87 €. Les études ont coûté 131 256,80 €.

Pour couvrir ces dépenses, la commune a pu compter sur le FCTVA pour 186 314,76€, la taxe d'aménagement pour 366 689,19€. Les subventions du Conseil départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat ont amené environ 145 000 €.